

Un parti politique, le MoDem :

Comment fonctionne un parti politique et quel est son rôle ?

1- Statuts du Mouvement Démocrate, 12 décembre 2010 :

Le Mouvement Démocrate a été fondé par François Bayrou en mai 2007, entre les 2 tours de l'élection présidentielle.

Art. 1 : Il est créé une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et dénommée Mouvement Démocrate (MoDem).

Art. 5 : Les recettes du Mouvement Démocrate sont constituées :

- des cotisations de ses membres,
- des dons et legs des personnes physiques (1),
- des emprunts,
- des recettes perçues dans le respect [des lois sur le] financement des partis politiques (2).

Art. 7 : Le Congrès, composé de l'ensemble des adhérents, [...] élit le Président pour trois ans au suffrage universel direct. Il détermine les grandes orientations politiques du Mouvement Démocrate. Il se réunit sur convocation du Président au moins une fois tous les trois ans.

Art. 9 : Le Conseil national prend toutes les décisions nécessaires au fonctionnement du mouvement. Il propose les programmes politiques [...]. Il contrôle le Bureau exécutif national.

Art. 10 : Le Président du Mouvement Démocrate nomme les 30 membres qui constituent, avec lui, le Bureau exécutif national du Mouvement Démocrate qui applique [la politique du parti].

Art. 11 : [...] Le Président veille au respect [des idées] politiques du Mouvement Démocrate. Il le représente auprès des autres partis. Il convoque et préside le Congrès, le Conseil national et le Bureau exécutif national, fixe leur ordre du jour. Il veille à l'exécution [de leurs] décisions. Il représente le Mouvement Démocrate en justice.

Art. 18 : Pour toutes les élections le Conseil national donne les investitures (3) aux élections européennes, nationales et locales, après consultation des mouvements départementaux concernés et sur leur proposition.

(1) Par opposition aux personnes morales, c'est-à-dire des groupements et des entreprises.

(2) Lois votées entre 1998 et 2010 qui prévoient des crédits chaque année au budget de l'État pour les partis politiques. En 2012 75 millions d'euros ont été répartis entre 40 partis.

(3) désignation de candidats aux élections.

2- Les militants d'un parti politique :

Il faut tout d'abord distinguer les militants des adhérents. Les adhérents sont des personnes affiliées à un parti politique, dont elles possèdent la carte après avoir payé une cotisation, généralement d'un faible montant. Le militant, quant à lui, est un adhérent actif. Ce qui signifie qu'il accepte de faire bénévolement un travail de terrain et de participer à la vie du parti.

Cette activité de militant est variée. Il peut s'agir :

- de participer aux réunions du parti, de manière à débattre de ses orientations, de la stratégie électorale à adopter lors d'une élection locale ou des grands débats nationaux du moment ;
- de faire connaître les positions du parti par la distribution de tracts dans la rue, sur les marchés ou par la vente d'un journal ;
- de participer aux activités plus nombreuses lors des campagnes électorales (collage d'affiches, organisation de meetings...).

Enfin, il faut signaler aujourd'hui une certaine crise du militantisme. Les partis ont du mal à recruter de nouveaux adhérents. Cette situation est liée, de manière plus générale, à une crise de l'action collective car elle touche aussi les syndicats. Toutefois, il convient de nuancer cette affirmation, dès lors que, mis à part le cas du Parti communiste (jusqu'aux années 1980), la France n'a jamais été, à l'exception de brèves périodes (Front populaire, Libération, Mai 1968), un pays de fort militantisme partisan.

Article « Qu'est-ce qu'un militant d'un parti aujourd'hui? » du site Vie publique.fr (<http://www.vie-publique.fr>)

Consignes :

1°) Présenter le parti évoqué : nom, date de fondation et fondateur :

2°) Décrire les ressources financières du parti :

3°) Décrire l'organisation du parti à l'aide des 2 documents (le 2^e document vous indique la base) :

4°) Expliquer les deux missions essentielles d'un parti dans les articles 9 et 18 du texte 1 et les problèmes que rencontrent les partis actuellement d'après le doc. 2.